

# Bilan d'activité du 20 mai 2019 à avril 2020

Préambule: tour d'horizon rapide

## <u>√ 26 avril</u> 2019 :

Suite à l'action juridique portée par l'association le Pic noir à l'encontre de la CC Cœur du Jura, le Tribunal Administratif de Besançon annule la partie du PLU de Poligny qui concernait le changement de destination de 88,90 ha de forêt, classés en ZN (Zone Naturelle), en zone AUL - zone urbanisable de loisirs.

✓ Notre dernière Assemblée Générale du 20 mai 2019

#### **Actualités**

## **Groupe Pierre et Vacances/Center Parcs**

Le fils du fondateur Gérard Brémond (82 ans), qui a fait toute sa carrière à l'extérieur du groupe, en prend les commandes le 3 septembre 2018.

Voir historique, annexe 1

#### Communauté de Communes Cœur du Jura, Arbois, Poligny, Salins les Bains

Une délégation de membres du CA du Pic noir assiste au Conseil Communautaire du 4 juin. La CC Cœur du Jura souhaite faire appel de la décision du Tribunal Administratif de Besançon. Elle propose au vote de se porter en recours à la Cour Administrative de Nancy :

- ✓ par 41 voix pour
- ✓ 28 contre
- √ 8 bulletins blancs.

## **Conseil Municipal de Poligny**

Dans la foulée de la décision communautaire, le Conseil municipal de Poligny, en réunion le 24 juin 2019, autorise le maire, Dominique BONNET, à représenter les intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy:

- ✓ Par 23 voix pour
- ✓ 3 voix contre.

Dans un article de presse de la Voix du Jura du 30 janvier 2020, D. Bonnet déclare que le dossier de Center Parc Poligny :

✓ "est pour l'instant mis en attente"

√ "Plus d'actualité dans le cadre de la campagne des municipales : pas une priorité de débats"

## Région Bourgogne-Franche Comté

La Conseil régional lance un appel à l'émergence de projets pour un tourisme durable en Bourgogne Franche-Comté : date butoir de retour des projets le 30 avril 2020...

Cet appel à projet s'inscrit dans le schéma du tourisme durable BFC. Il comporte cinq grands défis :

- ✓ Améliorer l'offre d'hébergement par une montée en gamme
- ✓ Devenir la 1ère région pour l'accueil de touristes chinois en France et en Europe, hors lle de France
- ✓ Devenir la 1ère destination française d'œnotourisme
- ✓ Devenir une grande destination de patrimoine
- ✓ Devenir une grande destination d'écotourisme et d'itinérance.

Le schéma met en exergue la nécessité de prendre en compte les enjeux de développement durable et de changement climatique dans le développement du tourisme...

En projet : le 5 mai 2020 à Besançon, les Rencontres Régionales du Tourisme en Bourgogne Franche Comté. Thématique développée : "Le changement climatique, comment mobiliser et agir pour la transition du tourisme régional ?". Les Rencontres sont reportées pour cause d'épidémie.

#### Etat

Fin juin 2019, le Haut Conseil pour le climat – créé par décret le 14 janvier 2019 – rend un rapport très critique sur l'action française ; y est notamment pointée la nécessité urgente de mettre en cohérence les politiques et les objectifs climatiques de la France.

Décret 2020-412 paru au Journal Officiel du 8 avril donnant droit aux préfets de déroger à des normes arrêtées par l'administration de l'Etat pour prendre des décisions non réglementaires relevant de sa compétence, notamment dans les projets d'aménagement. Notons, entre autres points, qu'il suffit aux préfets de brandir la clause d'intérêt général pour bloquer toute réglementation relative au droit de l'environnement. Chacun sait que dans l'esprit des décideurs l'intérêt général se résume souvent au développement économique.

Cette prérogative donnée aux préfets risque de changer la donne pour la lutte qui nous occupe. En effet, si la cour d'appel de Nancy réfute le jugement de la cour administrative de Besançon, et donc, qu'elle autorise la possibilité d'aménagement touristique d'un Center parcs (ou tout autre projet de même ampleur), le préfet risque de faire table rase de toutes les études environnementales obligatoires avant l'obtention définitive d'un permis de construire, au prétexte du caractère "structurant" pour l'intérêt général d'un tel projet.

Voir texte complet du décret annexe 2

## Concrètement dans cette période, le Pic noir...

#### **Fonctionnement**

Neuf administrateurs élus :

 Véronique, Geneviève, Marie-Odile, Martine, Élisabeth, Laurent, Hervé, Claude et Marie-Hélène

Le Conseil d'administration du Pic noir s'est réuni au rythme d'une réunion mensuelle avec la participation régulière ou ponctuelle d'invités permanents et temporaires (rappel : modification des statuts en 2018) :

· Attale, Pierre et Jeff.

Suite à l'AG de mai 2019, la commission "Événements" composée de quatre membres du CA s'est réunie à plusieurs reprises pour mettre en forme des propositions d'actions fin 2019 – 2020.

## Action juridique:

Dans l'attente de l'audience de la Cour d'Appel de Nancy, relations régulières avec le cabinet d'avocats ATMOS pour l'instruction du dossier et la perspective du jugement.

Pour anticipation, un chiffrage financier des frais qui seront engendrés a été effectué.

Le Pic noir a engagé une demande d'aide financière dans le cadre du financement de son action juridique auprès de la fondation suisse "Pour une Terre Humaine". A ce titre, elle a déposé un projet chiffré.

A suivre...

#### **Outils de communication**

## Gestion informatisée des adhérents et sympathisants : Jeff

Destiné à un envoi rapide, une gestion informatisée a été mise en place par Jeff, en relation étroite avec Geneviève qui coordonne les adhésions, les retours de sympathisants et de dons...

## Site Web

Suite au travail coordonné par Martine d'un petit collectif en 2018, Jeff s'est attelé à l'amélioration et à l'enrichissement du site Web avec de nouvelles fonctionnalités et facilités d'accès et de lecture.

## Page Facebook

Alimentée au jour le jour par Pierre-Emmanuel, la page Facebook du Pic noir relaie les principales informations émanant soit des médias, soit issues de réunions, soit de point de vue et analyse d'intervenants sur le sujet des Center Parc, du changement climatique, du développement du tourisme...

#### Carte de vœux du Pic noir

Réalisée pour sensibiliser les élus à participer à la construction de projets de développement touristique respectueux de l'environnement et de l'humain, le conseil d'administration du Pic noir a travaillé à l'élaboration d'une carte de vœux.

Quelques réponses d'élus et de personnalités bien sympathiques : maires de Darbonnay, Mathenay, Aiglepierre, P. Ayache (vice-président Conseil régional BFC) et le cabinet ATMOS (avocats).

#### **Lettres ouvertes**

- ✓ Mai 2019 : rédaction d'une "Lettre ouverte à D. Bonnet" en réponse à ses propos glanés çà et là dans la presse locale. Mise en place d'un dispositif de diffusion dans les boites à lettres de Poligny et communes proches. Diffusion page Facebook du Pic Noir.
- ✓ Mai 2019 : lettre du Pic noir aux maires de la CC Cœur du Jura Arbois Poligny Salins les Bains : dans la foulée de la décision du Tribunal Administratif de Besançon, invitation du Pic noir à tourner la page du passé et ouvrir celle de demain...

## Pétition en ligne

En soutien aux opposants du projet de Center parcs du Rousset, le Pic noir a répondu à l'invitation d'Ecologic Action, en relayant auprès de ses adhérents et sympathisants une pétition "Contre le projet de Center Parc au Rousset".

#### Les médias

Au lendemain du déchaînement médiatique qui faisait suite à l'audience du Tribunal Administratif de Besançon, quelques rares articles sont parus dans la presse, posant la certitude ou l'incertitude de la réalisation d'un projet de Center Parc à Poligny.

#### A noter toutefois:

- ✓ Un journaliste de l'AFP de Strasbourg sollicite le Pic noir pour communication d'informations relatives au recours engendré par la CC Cœur du Jura.
- ✓ La Voix du Jura du 27 juin 2019 : venue à Poligny d'Emmanuelle WARGON secrétaire d'Etat au ministère de l'écologie à la rencontre des Jurassiens. Thématique du débat à la salle des fêtes : l'hydroélectricité et le Center Parcs.
- ✓ Le Progrès du 7 novembre 2019 : Interview de P. Ayache (vice-président du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté) : "un tourisme de 4 saisons respectueux de l'environnement, j'y crois beaucoup"...
- ✓ Le Journal de Saône et Loire du 16 novembre 2019 : "la Région fixe ses conditions" qui pose clairement la question "la Région a-t-elle encore envie de voir un Center Parcs sortir de terre en Bourgogne Franche-Comté ?". A quoi, la Région répond qu'elle "a toujours besoin de grands projets qu'il s'agisse d'un Center Parcs ou autre projet qui concilie hébergement de qualité, intégration dans la nature, rayonnement touristique et mise en valeur de ses atouts... Grands projets qui sont donc tous les bienvenus..."
- ✓ Sollicitation en janvier 2020 d'un journaliste d'enquête de La Gazette à laquelle le Pic Noir n'a pas donné suite, portant sur la problématique de démocratie participative, avec pour cible les failles en matière de concertation sur le projet de Center Parc de Poligny »...
- ✓ La Voix du Jura du 30 janvier 2020 : "Le Center Parcs de Poligny sera-t-il un jour construit ?" dans lequel on peut lire que ce projet est toujours d'actualité et qu'une réunion de travail est annoncée...
- ✓ Le Progrès du 23 janvier 2020 : "Le Center Parc dans le Jura est toujours d'actualité" qui donne la parole au Pic noir pour développer l'argumentation : "Rien ne pourra rendre acceptable un Center Parcs"...

#### Rencontres

- ✓ 23 septembre 2019 : entretien avec P. Ayache à Besançon en réponse à une sollicitation du Pic noir avec la participation de deux administrateurs.
- ✓ Conseil régional Bourgogne Franche-Comté : 15 novembre 2019. Participation d'une cinquantaine de manifestants venus du Jura, de la Sâone-et-Loire, de l'Yonne et de la Nièvre devant le siège du Conseil régional à Dijon. Une délégation des administrateurs du Pic noir est accueillie dans une salle de réunion en présence de Patrick Ayache (cabinet de Marie-Guite Dufay) et d'élus régionaux en réponse à leurs attentes formulées :
  - Comment allez-vous traiter les grands projets touristiques ?
  - Dans les critères du cahier des charges, y a-t-il l'aspect financier ?
  - · Qu'en sera-t-il de l'artificialisation des sols?
  - Quelle politique des transports sachant que plus on développe le tourisme, plus on génère la nécessité de se déplacer (infrastructures routières, TER, bus...) ?
  - Prendrez-vous en compte dans le cahier des charges les infrastructures de passages touristiques ?
  - Et le maillage, comment a-t-il été intégré ?

A noter qu'à la question sur les transports, le Conseil régional a botté en touche, disant que les transports ne sont pas de sa compétence (!)

- ✓ 29 octobre 2019 : envoi d'un courrier à Bertrand BROHON chef du service de l'eau, des risques, de l'environnement et de la forêt, DDT sur Jura sollicitant une demande de rencontre.
- ✓ Dans la perspective des prochaines élections municipales de 2020 qui participeront très certainement au renouvellement d'un nombre d'élus actuels, les administrateurs du Pic noir décident de mettre en sommeil le dispositif de rencontres engagées avec les maires de la CC Cœur du Jura;

## Participation du Pic noir : conférences, projection films...

- ✓ 29 juin 2019 : Fête de l'Huma à Dole. Thématique : "changeons le système, pas le climat"
  Tenue d'un stand.
- ✓ Juillet 2019 : Manifestation organisée par l'Assemblée de lutte contre Center Parcs et son monde : diffusion information et présence d'adhérents sur place.
  - Samedi 5 juillet : projection du documentaire "le temps des forêts" réalisé par François Xavier DROUET, au Ciné Comté de Poligny.
  - Dimanche 6 juillet : rassemblement cour de la mairie.
- ✓ 5 et 6 septembre 2019 : les Résistives (manifestation organisée à Crotenay par le Collectif Citoyens Résistants) : tenue d'un stand.
- ✓ 19 et 20 octobre 2019 : 18ème foire Humeur Bio à Longchaumois : tenue d'un stand sur le week-end et participation de trois administrateurs du Pic noir.
  - Samedi : conférence "Les arbres" de Ernst Zürcher, ingénieur forestier et chercheur
  - Dimanche : débat "Agir ensemble en forêt" intervenants du réseau alternatives forestières.

✓ Le 9 janvier 2020 : Participation au forum "Eau'Riginal" programmé le 9 janvier 2020. Thématique "Quels constats, quel avenir pour la gestion de la ressource en eau sur notre territoire ?"

#### 5ème anniversaire du Pic noir

La commission "Evènements" a élaboré un temps festif pour célébrer "le 5ème anniversaire de l'association le Pic noir" et "la décision du Tribunal Administratif de Besançon".

- ✓ Dimanche 6 octobre : emplacement caveau Morel grand merci à Valentin!
- ✓ 1<sup>er</sup> barbeuk du Pic noir

Nous avons déploré une faible participation des adhérents en ce dimanche au climat incertain. Une trentaine de personnes réunies sur la journée.

#### Prochaine action du Pic noir

- ✓ Courant octobre 2020, il est prévu d'organiser une deuxième édition de la BROC' du PIC NOIR
- ✓ Sur l'emplacement du Domaine Morel à Poligny

D'ores et déjà, comme à l'occasion de la 1ère édition de la brocante du Pic noir, les adhérents et sympathisants sont sollicités dans cette période de confinement pour "vider leur grenier, cave, armoire, lieu de stockage"...

#### Annexe 1

Moins d'un an après la mise en place de ce qui apparaissait comme l'amorce de la succession, le Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs crée la surprise en remettant à nouveau à plat sa gouvernance : le numéro un européen des résidences de loisirs annonce la nomination comme directeur général de Yann CAILLERE, une figure du monde du tourisme et de l'hôtellerie (ancien dirigeant d'ACCOR et de Louvre Hôtels), en remplacement d'Olivier BREMOND. Le passage du témoin s'effectue le 2 septembre 2019. Un an après sa nomination, le fils BREMOND passe dans la holding familiale.

- ✓ Le déficit net du groupe au terme de l'exercice 2019 2020 s'élève à 33 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 1.67 milliards d'euros (cf : revue Entreprendre)
- ✓ Un nouveau plan stratégique à l'horizon 2024 ambitionne à la fois de dynamiser la croissance organique des activités du groupe en optimisant l'existant et de conduire un développement sélectif avec de stricts critères de rentabilité.
- ✓ Les projets hexagonaux de Center Parcs sont toujours d'actualité.
- ✓ Dans un article de la Voix du Jura du 30 janvier 2020, le groupe se dit "être dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel de Nancy et être en contact continu avec les collectivités locales et l'Etat".
- ✓ Projet CP Roybon : dans un contexte juridique et climatique qui a changé, l'affaire est en délibéré et le jugement sera rendu en audience du Tribunal de LYON le 21 mai 2020.

#### Annexe 2

## Décret donnant droit de dérogation aux préfets

#### Art. 1er.

Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes arrêtées par l'administration de l'Etat pour prendre des décisions non réglementaires relevant de sa compétence dans les matières suivantes :

- ✓ Subventions, concours financiers et dispositifs de soutien en faveur des acteurs économiques, des associations et des collectivités territoriales.
- ✓ Aménagement du territoire et politique de la ville.
- ✓ Environnement, agriculture et forêts.
- ✓ Construction, logement et urbanisme.
- ✓ Emploi et activité économique.
- ✓ Protection et mise en valeur du patrimoine culturel ; 70 Activités sportives, socioéducatives et associatives.

## Art. 2.

La dérogation doit répondre aux conditions suivantes :

- ✓ Être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales.
- ✓ Avoir pour effet d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques.
- √ Être compatible avec les engagements européens et internationaux de la France.
- ✓ Ne pas porter atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé.

## Art. 3.

La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

## Art. 4.

Les dispositions du présent décret s'appliquent à l'ensemble du territoire de la République.

## **Annexe 3 - épidémie Covid-19**

- √ 1er tour des élections municipales maintenu le 15 mars 2020
- √ 16 mars : début de période de confinement
- ✓ Report du deuxième tour des élections municipales et incertitude de la programmation future.